

Nettoyage des locaux fréquentés par un salarié suspecté ou positif COVID-19

En cas de contamination suspectée ou avérée d'un local, le coronavirus pouvant survivre plusieurs heures sur des surfaces sèches, une procédure spécifique de nettoyage doit être mise en œuvre :

1. En amont
Fermer pendant 3 heures les locaux dans lesquels le salarié a été présent de manière significative
2. Equipements de protection
Equiper la personne réalisant le nettoyage d'une blouse de travail (jetable ou lavable) et de gants jetables répondant à la norme EN 374 (protection chimique et biologique).
3. Nettoyage des sols et surfaces
A l'aide d'un bandeau de lavage à usage unique ou lavable en machine, nettoyer les sols et surfaces (tables, poignées, interrupteurs, ...) soit
 - Avec un produit détergent-désinfectant prêt à l'emploi.
 - Avec un produit détergent, puis rinçage à l'eau, séchage complet, désinfection avec un bandeau différent du premier.

Ces produits doivent respecter la norme EN 14 476 +A2 (2019) pour les virus enveloppés ou substance reconnue pour inactiver le virus (eau de javel à 0,1 %, alcool à 70 %...).

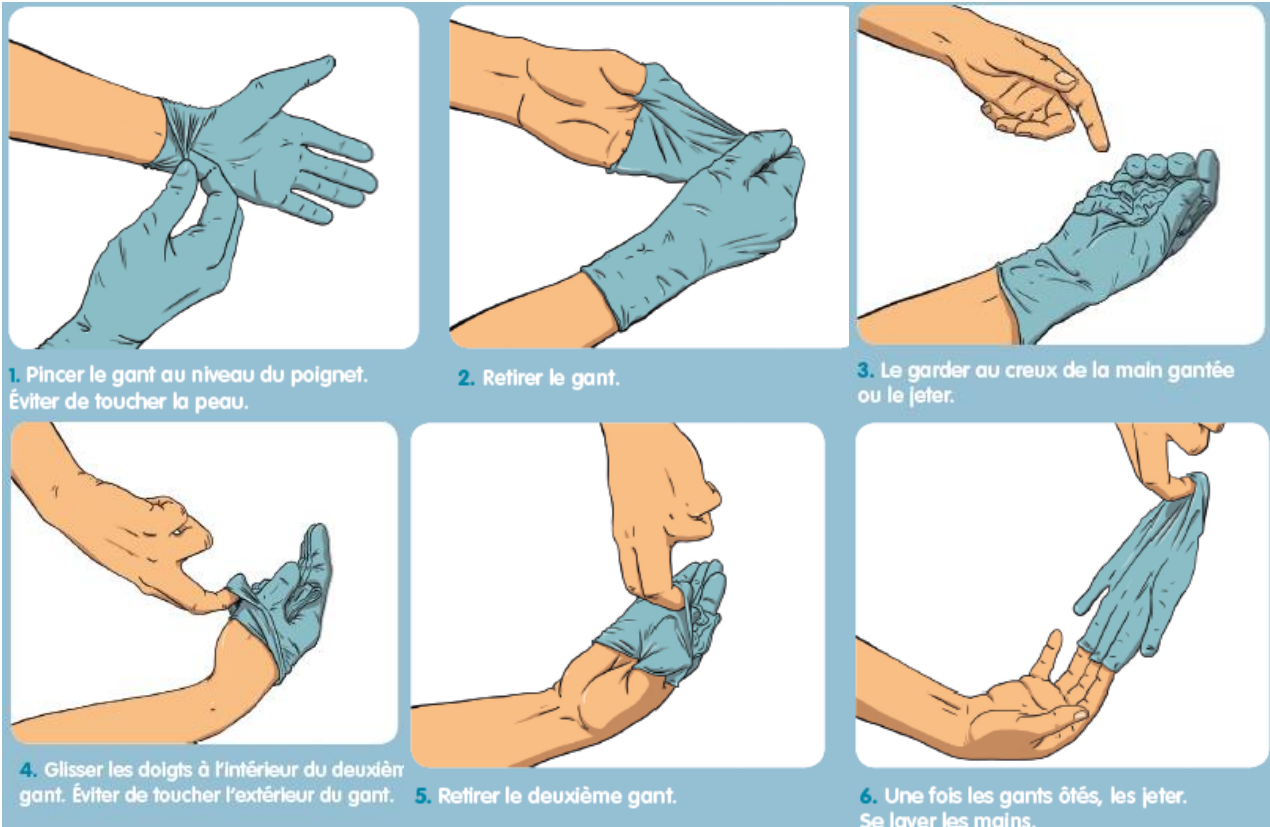
!/! Respecter les dosages et temps d'application, ne pas mélanger plusieurs produits (risque de création de gaz toxiques voire mortels).

Rappel de dilution de l'eau de javel pour obtenir 0,5% de chlore actif :

Volume d'eau de javel à 2,6% de chlore actif	Volume d'eau froide à ajouter pour diluer	Volume final
200 mL	800 mL	1 L d'eau de javel diluée à 5%
1 L	4 L	5 L d'eau de javel diluée à 5%

Eviter tout procédé de ménage ayant pour conséquence la formation de projections de particules dans l'air (centrale de nettoyage, vapeur, balai, ...). L'utilisation d'un aspirateur est possible uniquement s'il est muni d'un filtre HEPA correctement entretenu. Malgré tout, le nettoyage à l'humide reste fortement conseillé.

4. Evacuation des EPI et consommables
Jetez les équipements et consommables usagés dans un sac poubelle hermétique fermé qui sera placé dans le bac de déchets non recyclables.
En cas d'utilisation de bandeaux lavables, ils sont à passer en machine à 60°C.



5. Lavage des mains



1/ Mouiller abondamment les mains.



2/ Appliquer le savon et frotter paume contre paume.



3/ Bien savonner entre les doigts et sur le dos des mains.



4/ Frotter au moins 30 secondes en insistant sur le bord et le dos des mains, la paume, les pouces, les ongles et les poignets.



5/ Rincer abondamment.



6/ Essuyer et sécher les mains à l'aide d'un papier essuie-mains à usage unique, refermer le robinet avec le papier et le jeter.

© Franck A. Lecroq

Compléments sur la climatisation et la ventilation des locaux

Au vu des données actuelles, le SRAS-CoV-2 se transmet essentiellement par inhalation de gouttelettes émises par une personne porteuse du virus. Par mesure de précaution, il est recommandé de vérifier si les systèmes de ventilation et de climatisation sont en état de fonctionnement optimal.

Une aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres est souhaitable, même en dehors de ce contexte infectieux.

Un certain nombre de mesures de prévention complémentaires peuvent limiter la quantité de gouttelettes dans le milieu ambiant, telles que :

- En l'absence de ventilation mécanique, aération régulière des locaux par ouverture des fenêtres.
- Ne pas obstruer les entrées d'air, ni les bouches d'extraction.
- Pour les bâtiments équipés d'un système de ventilation mécanique simple flux ou double flux, maintien de la ventilation et fermeture des portes.
- Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, maintien de l'apport d'air extérieur et arrêt si possible du recyclage.

Il convient de tester la faisabilité de ces mesures techniques en s'assurant qu'elles maintiennent des conditions de température et d'hygrométrie acceptables.

Sources et liens des affiches

<http://www.inrs.fr/actualites/COVID-19-et-entreprises.html#7ee4076b-0bbe-4914-ac47-8ae0a2ba5151>

<http://www.inrs.fr/actualites/faq-nettoyage-entreprise.html#1ce7769c-927f-460c-b2de-907a0e79a428>

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=ED%206168>

<http://www.inrs.fr/media.html?refINRS=A%20843>

<http://www.inrs.fr/dms/inrs/CataloguePapier/ED/TI-ED-6347/ed6347.pdf>

<http://www.cdg66.fr/hygiene-et-securite/covid-19-desinfection-des-locaux/>